L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, | NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 16 NOVEMBRE 1865. | Entre les rues Bienville et Conti

NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI MATIN, 16 NOVEMBRE.

☞ Les dames peuvent s'assurer que les souliers qui se vendent au No 56 de la rue du Camp sont d'excellente qualité et soltent moins cher que dans aucun autre magasin de la ville.

Pour la liste des arrivages et des départs et des importations, exportations et consignations, et ce qui concerne le mouvement du port en général, voir la partie anglaise.

ANNONCES
De la deuxième Page.

On trouvera désormais à la deuxième page de l'*Abeille* toutes les annonces de ventes à l'encan et de ventes judiciaires, ainsi que les ventes du shérif et des cours.

Et à la troisième page, nombre d'annonces.

Ventes à l'encan de ce jour.

Pour l'heure et les détails, voir aux annonces.

Par Vincent & Co, à huit heures, sur la Levée, en débarquement du navire Armorique, de Manteilla, — Le chargement de ce navire, consistant en : Vin rouge Bordeaux, Porto de Bourgogne, vermouth, vin blanc de Lissie, muscat, absinthe, Kirsch, huile Fagnioli, savon, olives, &c, &c.

Par moi-même, sur la Levée, au poteau No 26, haute de la ville.—Raisins et fruits à l'eau de vie.

Par J. F. Boisseau, à 9 heures et demie, dans une boutique de forgeron à Algier, près de la fonderie Selleny.—Fer battu, ferronds, boulloires, chaînes, tuyaux, [illegible], &c. &c., et des meubles.

Par moi-même, au No 52 de la rue Gravier.—Commodes.

Par Hoffman & Marks, au No 38 de la rue de Chartres.—Habillements et chapeaux.

Par D. E. Murphy, au No 47 de la rue des Magasins.—Fournitures de bureau.—A la presse à coton Crescent City et autres cotons.

Un discours incendiaire.

Nous évitons autant que possible de rien dire que nos colonnes qui puisse attiser les passions et nourrir les haines. Notre conviction est que le peuple en général, s'ils étaient livrés à eux-mêmes, ne montreraient aucune disposition à se mettre en mouvement pour troubler l'ordre social. Mais le caractère impressionnable qui distingue leur race les rend faciles à mouvoir, et il peut arriver un moment où les discours d'agitateurs pervers produiraient de funestes conséquences. Il est donc nécessaire de signaler le mal et de dénoncer à la vigilance des autorités et au mépris de la conscience les fauteurs de troubles qui jettent aux yeux des masses ignorantes des semences qui peuvent produire que haines et discordes.

Guidés par le dédain dont ils ont été l'objet et l'impunité dont ils ont pu jouir jusqu'à ces dernières menées du parti nègre emploient toutes les plus odieux pour enflammer l'esprit de leurs malheureuses dupes. Bien que nous ne voyons pas nécessaire de rendre compte à nos lecteurs de tout ce qui se dit dans les meetings ultra-radicaux, nous ne pensons pas pouvoir passer sous silence les paroles incendiaires qu'a prononcées, dans la réunion qui a eu lieu lundi au Théâtre d'Orléans, un homme qui occupe un emploi élevé dans l'administration de M. B. F. Flanders.

Cet homme qui oublie trop vite la clémence et l'impunité dont on a fait preuve à son égard lorsqu'on pouvait le juger suivant les lois de la guerre, ne se contente pas de la Nouvelle-Orléans, dans laquelle les circonstances lui ont permis de parler. Il lui laisse aucune occasion de montrer sa haine pour le pays qui l'a abrité et qui pendant vingt ans et pour ceux auxquels il doit d'avoir eu la vie sauve. Nous renvoyons nos lecteurs des insultes qu'il lance à la population blanche de l'Etat, et nous ne citerons de sa harangue que le passage suivant :

Les vues du parti républicain sont claires. Ils représentent des droits égaux devant la loi. Ils entendent déclarer que les hommes de ce parti, ceux qui sont les défenseurs des droits égaux seront encore traités dans les rues, et que rien ne sera pas fait pour en faire de soutenir l'opinion. Un moyen a fait cette menace que les hommes doivent être tués s'ils ne le jamais.

Si nous ne pouvons discuter nos principes sans craindre d'être assassinés, il est bon que le sachions. Quelles que soient les [illegible] du parti démocrate ici, ceux du Nord sont complétement libres à la doctrine de la liberté de la presse et de la liberté de la presse.

Nous vous conseille à tous la patience et la longanimité, je vous conseille de supporter patiemment les torts, les insultes auxquels vous êtes exposés. Je ne voudrais pas que vous vous rendiez coupables d'un acte imprudent de violence ou d'outrage ! Supportons et souffrons ; si vous agissez, ce que nos adversaires désirent et que nous agissons précipitamment, le dernier paragraphe n'atteint en rien le premier, car il y a une certaine manière de conseiller la patience qui laisse percer le contraire. M. Flanders sait parfaitement que le sol existence ni celle d'aucun de ses employés n'est menacée. Il calomnie et [illegible] sciemment, uniquement pour enflammer les passions de ses auditeurs, et il est trop intelligent pour ignorer que de pareilles excitations adressées à des masses abusées peuvent avoir des résultats dangereux. Les conseils de prudence en faveur de la patience dont il les accompagne ne peuvent corriger entièrement le produit par le venin de ses calomnies. Il n'y a vraiment aucun mal réel, ce sera grace à d'autres causes, mais l'intention qui lui a dicté ses paroles n'en est pas moins perverse et diabolique, et s'il n'y a pas de loi qui puisse punir cet auteur, il faut au moins qu'il ait un blâme justement mérité—celui de la réprobation universelle.

La langue française.

Nous sommes heureux de voir notre estimé confrère du *Crescent* se joindre à nous pour prêcher la reprise de l'enseignement de la langue française dans les écoles publiques. Il répète de l'objection tirée de la Constitution et s'exprime ainsi au sujet des autres [illegible]

[illegible] qui concerne la seconde classe d'objections, on peut répondre que les fonctions d'un professeur sont nécessairement ardues quand elles sont bien remplies, et qu'il vaut mieux satisfaire les besoins de la communauté quant aux matières à enseigner, que la convenance de ceux qui ont à professer ; et qu'on peut trouver un arrangement qui évite une augmentation considérable de dépenses en limitant aux [illegible] actuels de la communauté française, le nombre des écoles dans lesquelles le langage sera enseigné. Nous considérons l'habile surintendant actuel comme entièrement compétent à cette tâche, et si ses assistants actuels ne sont pas aptes à remplir les devoirs qu'un pareil arrangement exigerait, il ne serait pas difficile de remplir leurs places par des professeurs de mérite de la tâche ; car il faut choisir les professeurs en vue de satisfaire aux besoins de l'éducation plutôt que d'abaisser l'instruction de ceux à la mettre en harmonie avec les connaissances limitées du professeur.

La connaissance de la langue française est actuellement d'une grande importance à tout résident de la Nouvelle-Orléans. C'est la langue d'une si grande portion de la population que les lois et les proclamations sont publiées en français. Les citoyens d'origine française ne peuvent, avec les autres, à soutenir les écoles publiques. Il est certainement juste et convenable que l'anglais, qui est la langue du gouvernement et du jury, soit enseigné dans toutes les écoles publiques, mais tout en exigeant qu'il soit ainsi, il serait dur de priver une population aussi nombreuse que la population française de l'avantage d'avoir cette langue enseignée à ses enfants. Nous espérons voir ce vœu réalisé. Nous pensons qu'il est à désirer qu'on revienne à un système d'éducation semblable à celui qui existait avant que le pouvoir militaire ait introduit les innovations existantes. Nous n'avons admettre que la réintroduction du français dans les écoles soit en opposition avec la Constitution. Si cela ne s'accorde pas avec la Constitution, nous pensons qu'il faut la modifier de façon à la rendre conforme à ce que nous regardons comme un besoin de notre communauté.

GRAND BAL.—La Société de Bienfaisance des Jeunes Gens doit donner, samedi prochain, un grand bal dans la salle de l'Institut des Artisans. Nous remercions le comité de l'invitation qu'il nous a adressée.

BRULATOUR & Co.— Cette maison, dont les magasins sont situés rue Conti, No 12, a reçu par les navires Armorique, de Manteilla, et Robert Léonard, de Bordeaux, des vins rouges, du sherry, du madère, du vermouth, des huiles, eaux de vie, absinthe, &c.—Voir l'annonce.

CONTRATS.—On trouvera dans la partie anglaise de l'*Abeille* l'adjudication des contrats pour la réparation des Levées. Onze paroisses de l'Etat sont intéressées dans ce travail de reconstruction, et la liste à laquelle nous renvoyons nos lecteurs contient les noms de tous les adjudicataires et la désignation de leurs sections respectives.

LE GENERAL JOSEPH BERNARD. — Nous avons a regretter la mort de ce très estimable et honorable citoyen, qui fut autrefois membre de la législature où il sut se distinguer par un esprit droit, un grand caractère de justice et une remarquable aptitude pour la discussion des intérêts locaux. Le général Bernard appartenait à l'une des plus anciennes familles de la Louisiane et possédait une plantation dans une section du nord de l'Etat. Il est mort chez son gendre M. Charles Devenport, dans la paroisse Est Baton-Rouge.

LE COUT DE LA FRANCHISE ELECTORALE. — Nous lisons dans le *Cuno Guard*, journal qui se publie à Houma, paroisse Terrebonne :

Nous sommes informés que les nègres et leurs prétendus amis, les "John Brown" ont rempli la formalité de voter lundi dernier, sur différentes habitations dans la paroisse, et ont voté pour un certain Warmoth pour le Congrès. Chaque nègre payait un dollar. Pour qui est ce dollar ? Si c'est pour Warmoth il en retirera un bon profit et nous sommes fachés pour les pauvres nègres dont on a escroqué de cette façon la petite épargne pour entretenir quelque démagogue à la langue mielleuse.

Nouvelles de Matamores.

M. Placido J Spear, arrivé hier matin du Rio Grande, a eu l'obligeance de nous communiquer les nouvelles suivantes sur le siége de Matamores. Il est parti de Brownsville le 7 et de Brazos Santiago le 8 courant.

Le 7 il a vu 200 marins français qui remontaient le Rio Grande à bord de l'*Antonia* pour se rendre à Matamoros. Sur tout le parcours ils escarmouchaient avec les guérillas.

Il était arrivé à l'embouchure du Rio Grande deux ou trois mille hommes de troupes françaises qui allaient renforcer la garnison de Matamores. Les escarmouches continuaient toujours autour de cette place, mais le général impérialiste Mejia se maintenait à l'abri avec l'on n'éprouvait aucune inquiétude sur le résultat du siége, que les bandes juaristes lèveront sans doute avant l'arrivée des renforts français.

Les affaires étaient complétement mortes à Matamoros. La résidence du docteur Raicé et l'hôtel de Matamoros ont été atteints par des projectiles, mais il n'y a eu aucun accident à déplorer. La population de la ville est unanime dans l'appui qu'elle prête au général Mejia pour repousser les assaillants qui ne se composent que d'un ramassis de bandits et de voleurs dont les libéraux eux-mêmes redoutent les excès.

Nous apprendrons sans doute par le prochain arrivage que les bandes de Cortina, Canales et consorts ont été dispersées à l'approche des pantalons rouges, et que leurs chefs ont cherché un refuge sur la rive texienne

Nouvelles par l'Ouest.

Dans les journaux de St Louis du 9 novembre nous trouvons les dépêches additionnelles qui suivent :

Délégation des Indiens Fox.

Washington, 8 novembre— Ce matin une délégation des Indiens Fox, recommandée du juge Cooly, commissaire des affaires indiennes, et du surintendant Bolin, a fait une visite au Président. Les Indiens ont été présentés individuellement et l'un des chefs a dit : "Nous avons entendu parler de notre Grand-Père et nous désirons beaucoup le voir.— Notre objet est de cultiver la paix et l'amitié, a répondu le Président, et j'espère que le gouvernement trouvera chez vous une réciprocité de sentiment. Le Président a ajouté qu'il n'épargnerait aucune peine pour favoriser leurs intérêts et les protéger dans la jouissance de tous leurs droits ; qu'il serait pourvu à leurs besoins tant qu'ils seraient loi et qu'il espérait qu'ils n'en retourneraient chez eux dans les meilleures dispositions.

Le juge Cooly a expliqué au Président que les Sioux et les Foxes étaient établis dans le Kansas et qu'en 1751 il leur fut fait une allocation annuelle de $50 000. Les sexes étaient grandement en majorité et composaient les deux tiers des tribus confédérées d'Indiens lui représentées.

Ils se plaignent de n'avoir pas eu leurs droits. Ils demandent une division d'annuité et de terre. Le Président leur a dit qu'on tâcherait de faire des arrangements à leur satisfaction.

Démentes à la Havane.

New York, 8 novembre— Des lettres de la Havane du 28 disent que dans le port de cette ville beaucoup de navires furent jetés contre les quais. Le valeur amiral vint s'y heurter et endommagea, dans son mouvement, plusieurs goélettes et bateaux. Des lanches furent coulées bas avec leurs cargaisons. On compte qu'il y a eu, plus ou moins, cinquante bâtiments avariés par la tempête.

Les rues de la ville étaient couvertes d'un pied d'eau. Les maisons et les murailles ont été renversées ; des toits emportés et des arbres de la place détachés. Les deux tiers du toit du théâtre ont été enlevés. La maison de campagne du capitaine général et d'autres maisons ont considérablement souffert.

Arrestation d'un major-général.

New-York, 7 nov—Une dépêche de Washington dit qu'un major-général de l'armée confédérée, arrêté au Fort-de, est arrivé à Washington lundi et a été interné à la prison du vieux capitole par ordre du secrétaire de la guerre. Le major-général était commandant de place à la prison de Salisbury, Caroline du Nord, pendant la dernière année de la guerre, à cet époque où la mortalité était la plus grande parmi nos prisonniers.

Santé de Jeff. Davis.

Le Norfolk *Dispatch* dit que, depuis qu'on a donné d'autres appartements à Davis à la forteresse Monroe, on remarque un changement considérable dans son état physique et moral. M. Davis est plus communicatif et espère plus en l'avenir. Il correspond fréquemment avec son avocat et il est certain qu'on fera valoir en sa faveur tous les arguments bons à invoquer.

Marine des Fenians.

Une correspondance de Toronto au *Herald* dit que les Fenians ont un steamer fin marcheur sur le lac Ontario.

Répudiation en Georgie.

Washington, 8 nov—La dépêche suivante a été reçue par le président.

Milledgeville, 8 nov—A Son Excellence le président des Etats-Unis. La convention a répudié la dette de guerre par un vote de 133 contre 117. J. JOHNSON,
Gouverneur provisoire.

Effet de la nouvelle de la sentence capitale sur Wirz.

Washington, 7 nov—Le général Augur, commandant ce département, a officiellement informé Wirz de la sentence de mort contre lui et du jour désigné pour l'exécution. Le prisonnier a paru préparé à cela et a conseillé avec le plus grand sang-froid la lecture de l'arrêt et l'approbation du président.

Bientôt après il se tourna vers le côté du passage où se trouvait le colonel de général Stimson et lui dit : " Général, je dois être pendu." Et avant que les officiers se fussent retirés, il s'écria : " Je hasterai mes jours."

Wirz demanda alors que le Rév. Père Boyle, de l'église St-Pierre, lui fût envoyé et aussi M. Louis Shade, son conseil, et il indiqua le numéro de la maison de ce dernier.

Le père Boyle qui était déjà venu le voir pendant son emprisonnement, ne tarda pas à arriver. Il lui parla longtemps et avec chaleur dans l'intérêt de son âme. Le père Boyle est resté encore longtemps avec le condamné seul-seul.] Le prisonnier a dit que son seul devoir était de penser à ses intérêts spirituels, mais il ne lui est pas facile, dit-il, de pardonner à ceux auxquels il tient cependant qu'il pardonne. Aujourd'hui, il a passé son temps à lire des livres religieux. Sa femme est maintenant en Georgie, étant partie d'ici. Il y a quelques semaines. L'exécution aura lieu dans la cour de la prison de Vieux Capitole et les militaires et les rapporteurs seuls y assisteront.

Une délégation de Dames auprès du Président.

Washington, 7 novembre—Le National *Intelligencer* en mélionnant une visite faite hier au Président par une délégation de dames de Baltimore, en la présentation d'une pétition, couverte de nombreuses signatures, pour implorer la clémence de l'Exécutif en faveur de Jeff. Davis, dit que l'entrevue a été longue et charmante d'un très agréable caractère. Les belles méridionales ont quitté la ville emportant avec elle les plus chaudes impressions du Président.

En ce refusant à leur demande le Président a dit qu'il regrettait que le caractère national de la pétition rendrait moins sympathique l'action tière qu'elle aurait pu éveiller en lui ; il a dit l'avoir important que toutes les mesures prises pour le jugement prochain de Jeff. Davis, soient les fait du pays.

L'INSURRECTION A LA JAMAIQUE

On écrit de Kingston, le 15 octobre :

Avant que cette lettre arrive à New-York, vous aurez sans nul doute appris les troubles suscités dans l'île par les nègres. Les bruits les plus alarmants circulent sur les atrocités commises par les noirs. La cause de leur révolte est à peu près ignorée. Vous savez qu'à la Jamaïque les noirs sont prépondérants comme nombre et comme influence. L'assemblée législative est surtout une assemblée de nègres : la race blanche, méprisée, n'a pas un cinquième des membres. La population noire, du reste, est à la population blanche comme vingt est à un. Le maire de Kingston est un homme de couleur ; les trois quarts des fonctionnaires du gouvernement colonial et des magistrats appartiennent à la race africaine. Les quatre-cinquièmes des journalistes sont des gens de couleur ; la police est entre leurs mains, à peu d'exceptions près. Eh bien, malgré tout, et quoiqu'il y en ait parmi eux de plus ou moins soldats, les noirs haïssent la minorité blanche. Ajoutez à cela qu'ils sont continuellement enflammés par des écrits incendiaires et des émissaires venus du nord des Etats-Unis, qui s'adressent aux plus ignorants et aux plus avides, et leur inculquent des idées fausses et pernicieuses sur leurs relations avec les blancs. Ces misérables prêchent la doctrine d'une république noire libre et indépendante, dont le chef serait quelque Soulouque ; celui-ci réside précisément parmi nous.

Le vrai but de ces émissaires est de chasser les Anglais de la Jamaïque : ils savent qu'une république nègre ne se maintiendrait pas, et les Etats-Unis héritaient d'une des plus belles Antilles. De là l'exploitation des plus mauvaises passions des noirs, qui, aussi brutaux et aussi sauvages dans leurs instincts que leurs visiteurs de St-Domingue, ne demanderaient pas mieux que de recommencer les boucheries de 1793, quoqu'ils n'aient aucune excuse pour les justifier.

Vous vous rappellerez peut-être que les noirs, il y a quelque temps, ont envoyé à la reine une pétition qui détaillait leurs griefs financiers, et se plaignaient du tarif des denrées et demandaient des secours en argent. Le gouvernement britannique, qui connaît l'indolence des pétitionnaires, a répondu : " Mettez vous au travail." Cette réponse n'a pas été du goût de ceux qui peuplent l'intérieur de l'île, descendent des nègres marrons et en ont conservé tous les instincts de paresse et de vagabondage. Ils ont ensuite comploté une insurrection, et certains en courageaient du dehors ne leur ont pas manqué. Il y a par malheur dans les régions les plus écartées de l'île de pauvres familles blanches dispersées et livrées sans secours possibles à la brutalité des nègres. A Kinston, nous sommes rassurés par la présence d'une escadre, de quelques troupes blanches, et d'un régiment de noirs très du Cap, qui sont fort braves et haïssent les nègres jamaïcains au moins autant que ceux ci haïssent les blancs. Malgré tout, si l'insurrection se propage, attendez vous à ce que les hommes, les femmes et les enfants soient indistinctement massacrés.

Je reçois à l'instant de très mauvaises nouvelles de la paroisse Ste Elizabeth. Plusieurs blancs y ont été massacrés de sang-froid, et les nègres ont mutilé leurs corps avec une brutalité barbare. Le bruit court aussi que trois demoiselles accomplices, appartenant à l'une des meilleures familles de la paroisse, ont été torturées jusqu'à ce qu'elles aient révélé l'endroit où étaient serrées les valeurs de la maison, puis violées, et enfin assassinées. La terreur règne en souveraine dans le voisinage de la rivière Noire. Les planteurs et les citoyens soumis aux lois s'arment comme ils peuvent et se barricadent dans leurs maisons. Dieu veuille qu'il ne se commette pas de nouvelles horreurs.

RETOURS D'ELECTION.

Le Natchitoches *Times* du 11 que nous devons à l'obligeance d'un voyageur nous fournit les retours suivants :

Paroisse Natchitoches.

Gouverneur—Wells 610, Allen 93.
Lieutenant-gouverneur—Voorhies 563, Taliaferro 136.
Secrétaire d'Etat — Hardy 529, Edwards 118, Estes 36.
Trésorier—Giffen 534, Michel 130, J. D. Ollivier 13.
Auditeur—Peralta 546, Olivier 135.
Avocat-général—Herron 553, Lacey 132.
Surintendant — Lusher 452, Richardson 129, W. A. Lacey 84.
4me district congressionnel — Dupeyrier 431, King 5, Pratt 129, G. Mason Graham 57, Claiborne 29.
Sénat d'Etat—S. O. Scruggs 366, R. L. Armstrong 299, M. Watson 49, J. G. Pratt 9.
Représentants—Jacob Kile 398 L. Prudhomme 319, W. O Breazeale 236, H. C. Myers 184, F. Roubion 128, Hines 39, Lightsey 12, Chapin 5.

Paroisse Winn.

Gouverneur—Wells 335, Allen 94.
Lieutenant-gouv —Voorhies 177, Taliaferro 178.
Secrétaire d'Etat—Edwards 141, Hardy 118, Estes 50.
Auditeur — Peralta 216, Olivier 102, V. A. Fournet 22.
Trésorier—Giffen 155, Michel 127, Oliver 61.
Avocat général—Herron 222, Lacey 122.
Surintendant — Lusher 121, Richardson 149, Lacey 75.
5me district congressionnel—John Ray 254, Young 153.
Sénat d'Etat—Abny 302, Eagan 101, Jones 193, Pierce 41.
Représentants — Waddell 219, J. C. Weeks 235, Allison 170, Smith 94.

CHRONIQUE LOCALE

NOMINATIONS PAR LE GOUVERNEUR — A. S. B Claiborne, juge de paix du 6me ward de la paroisse Pointe Coupée.

John Weber, juge de paix du 6me ward de la paroisse Assomption.

J. A. d'Hémecourt, ingénieur chargé de surveiller la construction des Levées dans la deuxième division, de Carrollton à la rivière Rouge. Salaire, $350 par mois.

Manuel W. Bakeman, lieutenant-colonel et E. B. Olivier, major de la milice de la paroisse Ste Marie.

UN VOLEUR — Un individu qu'on suppose être un nègre, a en juger par les souliers qu'il a laissés dans la maison, s'est introduit, dans la nuit de mardi à mercredi, chez M. H. Green, dans la rue Liberté, entre les rues Melpomène et Terpsichore ; la famille était endormie. Après avoir bien goûté du reste du souper qu'il trouva dans la cuisine, le voleur entra dans la chambre de M. Green et enleva de ses poches une petite somme d'argent. Le bruit qu'il fit dans le moment, réveilla M. Green ; celui-ci l'aperçut et essaya de l'arrêter, mais l'homme fit feu sur lui et sauta dans la rue.

ARRESTATION—Un officier de police du Premier District, voyant un ouvrier du nom de Thomas Farrel (employé par le jardinier de la Place Jackson) causer avec trois femmes de couleur, dans la Place, s'approcha du groupe. Les femmes et plaignirent à lui d'avoir été arrêtées par Farrell qui les accusait d'avoir refusé une certaine ordonnance ; elles ajoutèrent que Farrell les avait traînées prisonnières jusqu'à ce qu'elles eurent payé cinq piastres.

Les trois femmes et Farrell furent amenés devant le recorder Gaslinot. Farrell jura qu'elles ne disaient pas la vérité, qu'elles ne lui avaient pas donné un sou, mais les femmes déclarèrent l'endroit où il avait caché les cinq piastres. Un officier y trouva le billet.

Le magistrat accepta l'affidavit et dès ce moment, Farrell s'aperçu que sa position n'était pas des plus agréables.

PREMIERE COUR DE DISTRICT.— Richard Lusk, accusé d'assaut et batterie, s'est déclaré innocent.

Le jury a prononcé l'acquittement de John Seymour, accusé de larcin.

Géo. Wright a été déclaré coupable de larcin.

—Le jury chargé de juger Ker et Trenton, hommes de couleur accusés de larcin, n'ayant pas pu s'accorder, les incriminés retournent en prison en attendant qu'ils soient jugés de nouveau.

La négresse Marie Peterson a été déclarée coupable de larcin.

—L'avocat de District a demandé et obtenu la mise en liberté du nègre Frank Willis accusé d'assaut et batterie.

BIGAMIE—Ernestine Hermann a été convoqué, hier, par le recorder Gaslinot, devant la Première Cour de District, sous prévention de bigamie.

Il ressort des témoignages qu'elle épousa Frédérick Bockmann, le 6 mai 1862, sous le nom d'Ernestine Hermann, et que le 7 mai dernier elle épousa Adolphe Marchand sous le nom d'Ernestine Hermann.

Les deux maris étaient en Cour. Marchand a été envoyé devant la Première Cour pour avoir dernièrement assaillé l'accusée.

GRAND CONCERT—Nous avons déjà parlé du concert qui devait être donné au profit du capitaine Michel George. Ce concert aura lieu ce soir à la salle du Mechanics's Institute, rue des Dryades, et le programme en est fort alléchant. La première partie comprend divers airs, romances et chants dramatiques, en prenant aux compositeurs français, italiens et allemands les plus connus ; et la seconde partie une variété de danse appartenant aux opéras les plus populaires. Mlle P. L. y chantera un grand air de l'Africaine et plusieurs morceaux brillants seront exécutés sur le piano. La vente se poursuit donc manquer d'attirer une belle et bonne compagnie, et nous en félicitons d'avance le brave capitaine Michel George qui a eu l'intention de nous faire connaître quelques autres d'entre.

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Nouvelles d'Europe de deux jours plus récentes

Arrivée du vapeur Persia.

Pas de maladie à bord.

Marché de Liverpool.

Pas de changement dans le cours du coton.

Le ministère anglais favorable à la réforme.

Commission spéciale pour juger les Fénions.

Marchés de New York.

PAS DE CHANGEMENT DANS LE PRIX DU COTON.

Mauvaise de Mer.

Halifax, 15—Le vapeur Persia, est arrivé de Liverpool à la quarantaine avec des nouvelles plus récentes de deux jours.

Le Dr. Newborne, officier de santé, pense que le Persia aura la permission de débarquer ses passagers. Il n'y a pas de maladie à bord, mais les bagages devront être passés à la fumigation, parceque plusieurs de ses passagers viennent de Paris.

Liverpool, samedi 4 — Les ventes de coton aujourd'hui ont été de 10,000 balles, le marché n'ayant pas varié pour le coton américain. 4,000 balles ont été prises pour l'exportation et la spéculation.

Les céréales sont calmes, mais avec une tendance à la hausse.

Les provisions sont fermes.

Londres, 4 nov—Les consolidés sont à 89. Les 5-20 des Etats-Unis sont cotés à 61 3/4.

La *Gazette* de Pall Mall dit que les arrangements ministériels sont différés par la raison qu'il n'y a pas d'orateur pour signer les writs.

Le London *Daily News* dit que la disposition générale du ministère est favorable à la réforme

Le *Herald* pense qu'il n'y a pas d'entente sur cette matière.

Les Fenians prisonniers à Dublin seront jugés par une commission spéciale.

On croit que le rapport suivant lequel un grand navire de Brême, expédié pour New York, aurait pris dans le canal britannique, est sans fondement.

On n'a pas reçu en Angleterre la confirmation de l'insurrection des nègres à la Jamaïque.

Liverpool, 4—Le sucre est calmé, sans changement dans les prix. Le café est calme et ferme. La farine américaine est à 27 à 30.

New York, 15—Le coton a fermé à 51 cts pour le middling

Le change sterling est à 109.

L'or a fermé à 147 1/2.

KOSSUTH—On lit dans l'*Ecaussinardes* du 26 oct-bre : Louis Kossuth est arrivé aujourd'hui de Paris. Nous ne croyons pas être dans l'erreur en assurant que l'ex-dictateur de la Hongrie se dispose à poser un rôle bien important dans les grandes questions européennes.

PIAGGIO FRERES — La barque française ARMORIQUE arrive de Marseille à l'adresse à MM. PIAGGIO FRERES, No 67 et 68, Vieille Levée, entre Bienville et Conti ou grand assortiment de vins rouges et blancs, de liqueurs, huiles, fruits à l'eau de vie et au jus amandes, capres, olives cornichons, etc. etc. Voir aux annonces.

HENRY VALETON & Co.—MM. HENRI VALETON & Co. 27 et 29 Bienville, ont reçu par le navire ST GENEVIEVE, du Havre, un envoi de fromages et de truffes, huiles, de vins rouges et blancs, de moutarde, sardines, macaronis, huiles, liqueurs, etc. etc. Voir aux annonces.

D'occasion, le 12 courant, à 1 heure et demie P. M., en cette ville, à la residence de son gendre M. Charles Devenport, le général JOSEPH BERNARD, de la paroisse Est Bâton-Rouge. Ses amis et connaissances sont respectueusement invités à assister à son enterrement qui aura lieu CETTE APRES-MIDI, à quatre heures. Le convoi partira de No 298, rue de l'Esplanade.

Décédée, hier après-midi, à 4 heures, à l'âge de 27 ans, dame ALPHONSE GOULON, née Louise Levis. Les amis et connaissances des familles Goulon, Lewis, Albert et A. Robert sont priés d'assister à l'enterrement, qui aura lieu AUJOURD'HUI à 4 heures P. M.—Le corps est exposé encoignure Conti et Royale.

Décédé, le 12 courant, à 2 heures P. M., LEON SOULE, à l'âge de 25 ans, né à Amou Haute Garonne, France. Le corps est exposé à l'encoignure des rues Dumaine et St Claude, à la Loge Persévérance No 4. Le convoi partira à 3 heures et demie P. M. précises. De la part de ses femme et de ses frères, sans autre invitation.

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

Décédé, hier, à 5 heures du soir, LEON SOULE, natif de Amou, France, âgé de 25 ans.

Ses amis et connaissances, ainsi que les membres de la Société FRANÇAISE, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à quatre heures P. M., très précises. Son corps est exposé à la Loge de la Persévérance No 4, encoignure Dumaine et St Claude d'où le convoi funèbre partira.

Par ordre du président,
16 nov G. SOUÉ, Secrétaire.

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.

Il a plu au G.·. A.·. D.·. L'U.·. de rappeler à l'Orient éternel le Frère LEON SOULE, âgé de 25 ans, né à Amou, Haute Garonne (France), décédé hier à 2 heures de l'après-midi, M.·. M.·. et membre actif de la R.·. L.·. la Persévérance No 4.

Tous les membres de la Loge et les Maçons de cet Or.·. sont invités à honorer de leur présence, qui aura lieu aujourd'hui, à quatre heures et demie très précises d'après-midi. Le convoi partira de l'local de la R.·. L.·. la Persévérance, encoignure Dumaine et St Claude, où le corps est exposé.

Par ordre du V.·. M.·. H. A. Cabouy.
16 nov—1 G. CESSAC, secrétaire

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré samedi, le 18 novembre, à 6 heures et demie précises du matin, à la cathédrale St. Louis, en mémoire de feu JEAN CHATARD. Ses amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

De la part de son épouse. 16nov—2t

SERVICE FUNEBRE.

Un service funèbre sera célébré vendredi 17 novembre, à huit heures précises du matin, à la cathédrale St Louis, en mémoire de feu EMANUEL BARNARD, FAINFARE. Ses parents, amis et connaissances sont priés d'y assister sans autre invitation.

Le frère soussigné respectueusement prié d'y assister. De la part de son frère. 2

ATTENTION

Cargaison du navire démocratique.

☞ L'attention des ménagères est appelée à la vente de vins rouges, Bourgogne, vermouth, vins blancs muscat, absinthe, Kirsch, huile de Fagnioli, savon, olives, anchois, cornichons, vinaigre, eau de fleurs d'oranger, kirsch à l'eau-de-vie, raisins, &c., &c., débarquement du navire Armorique, de Manteilla, venant de Marseille. Cette vente aura lieu ce matin, à 11 heures sur la Levée, au poteau No 26, en face le rue Hôpital, par le ministère de MM. H. Roget & Co, courtiers. Conditions : Comptant, au bénéfice de l'acheteur des M. U.

☞ Les Bagages, les débarquement du navire, les marchandises de toutes sortes, doivent être d'ordinaire à la vente que fait M. J. F. Boisseau, commissaire, en vente à neuf heures et demie, à Algier, près de la fonderie Sellerie. Pour les détails, voir aux annonces.

A.·. L.·. G.·. D.·. G.·. A.·. D.·. L'U.·.

La R.·. L.·. Haïti Première No 1, sous la juridiction du R.·. Sup.·. Conc.·. de la Louisiane, prononcera ce soir, à 8 heures, à Pess.·. de Arc.·. Cons.·. Rép.·. du sud, Or.·. tous invités à assister à cette cérémonie.

Par mandement du V.·. M.·. E. Mars.
16—1t G. MOUTON, secrétaire

FOIRE.

La Société des Boulangers de Marie organise en ce moment, sous le patronage du Rév. M. Turgis, commandant de l'ex 25e régiment de Louisiane, une foire au profit des veuves et des orphelins des soldats indépendants qui sont morts pendant la guerre. La foire s'ouvrira le 9 décembre, dans la salle de la Parfaite Union, rue des Remparts entre Dauphine et St-Philippe. On recevra avec reconnaissance les offres de services et les dons en faveur de la Société.

Avis de Société.

Les sociétaires sont formel, aujourd'hui, à deux cents vifs, dans la salle POWELL & FORTIER HALL, pour la nomination des Directeurs et le choix de terre : BUREAU, RUE CARONDELET.

J. POWELL, J. FORNIELL.
Nouvelle-Orléans, 15 novembre 1865. 16nov—1t

POUR LA HAVANE.

Le navire français MARIE MORRER, capitaine F. Pierrel, ayant reçu une grande partie de son chargement, pour cette destination, partira dans le courant de la semaine. Pour le reste du fret, pour le passage, s'adresser à bord, quai de Jackson, ou à MM. BRULATOUR & Co., 12 rue Conti.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 15 novembre.

Le mouvement n'a été que modéré aujourd'hui. Les ventes de coton sont encore trop insignifiantes pour nous permettre de donner des cotes régulières. Parmi les ventes, qui s'élèvent à peine à 300 balles, il n'en est que 8 à 67 et 48 le bas ordinaire à étoit bas ordinaire. Une liste de ventes bien mélangée n'est ceptée à 60 cents, du même heure, a'est que la moyenne dont nous sommes affectés qu'il l'a été subséquemment. Les prix indiqués une nouvelle baisse de 1/4 à 2 cents par livre, mais les planteurs des intérieurs veulent pas répondre à la demande à la baisse. Il n'est pas probable que le mouvement remonte avant qu'on ait des nouvelles plus complètes et plus positives.

L'or a ouvert, plus animé, à 149 3/4 et, après d'être vendu à 149 1/4 et à 148 1/2 (comptant) pendant dans 149 1/4), il a fermé à 149 3/4 à 150 contre 149 1/4 à 149 1/2. Les transactions ont brassé $500 et $10,000 à 149 1/2 ; $10,000 à 149 3/4 ; $9000, tous sans de $5000, six de $10, 000 et $17 000 à 149 3/4 ; $9000, $5000, $6000 et $20,000 à 150 ; $18,000 à 150 1/4. Si l'on vende, vers la clôture, quelques lettres comptant qui doivent être livrées demain à 149 3/4.

Le comptoir d'or reçu de New-York par le "Star of the Union" n'était pas assez considérable pour avoir une influence quelconque sur le place — Une vente de $2500 en demi-pistoles américaines s'est faite à 146 1/2. Les secondes étaient 145 à 146 dès petite à coteaux apparu'l'on ne pour compt faire.

Il n'est vendu 20 actions de la banque de Canal à $48,50—ce qui est une hausse—et 170 (70 et 100) à $50 ; 42 de la banque des Citoyens à $66.—Il a été transféré 23 actions de la banque de la Nlle-Orléans, 60 de la banque de Commerce et 75 de la banque de l'Etat de la Louisiane, vendues depuis plusieurs heures de qui n'étaient pas encore été déchargées ; 2 beau tonnel de la ville en rapport 22 ; il n'en est vendu d'autres à des conditions qui seront annoncées demain.

Les billets de banque sont fermes. $5000 de la banque de la Nlle-Orléans ont rapporté 72 1/4, ce qui est une nouvelle hausse ; $1000 de la banque de l'Etat de la Louisiane à 81 et $1200 à 81 ; $1000 de la banque de Commerce à 66 et 500 à 66 1/2 ; 600 de la banque de l'Etat de la Louisiane, à 38 à 42 contre à la clôture ; ceux de la banque de Marchandise à 64 1/4 ; 600 de la banque de l'Etat de la Louisiane à 68 à 67 ; ceux de la banque de la Nlle-Orléans à 68 à 72 1/4.

Le change étranger est resté dans le même état qu'hier. Les ventes de sterling comprennent une traite connaissement, pour 1,100 livres à 155, 5,500 livres (1,500 et 4000) sterling à 156 1/2, 2,300 à 157 ; 12,000 (3,000 et 5,000) et 7,800 à 160 ; une traite de